

Financer & Garantir



Créer ou Reprendre



Gestion des difficultés



Se désabonner



L'HUMEUR DU MOIS

par Patrick C. Michel

2024 le bon des défaillances

Selon Allianz Trade la barre des 60 000 défaillances devrait être dépassée en France cette année, avant une stabilisation à un niveau

toujours élevé en 2025.

Le leader mondial de l'assurance-crédit, souligne qu'après deux rebonds progressifs en 2022 (+1%) et 2023 (+7%), les défaillances mondiales devraient à nouveau s'accélérer en 2024 (+9%) avant de se stabiliser en 2025 (0%) à des niveaux élevés.

Tensions de trésorerie, erreurs de gestion, mésententes entre dirigeants ou problèmes personnels de l'entrepreneur, sont nous le savons, les principales causes des défaillances des entreprises. Causes auxquelles nous devons rajouter le contexte inflationniste mondial et la faiblesse de notre croissance.

Mais cette fois-ci nous devons associer à ce triste tableau, les échecs des politiques publiques.

En effet, des erreurs fatales ont été commises en matière de politique énergétique et le miracle du « quoi qu'il en coûte » a contribué à augmenter l'endettement de l'Etat tout en maintenant certaines entreprises sous perfusion.

Aussi, à l'heure du remboursement des PGE, de la baisse des carnets de commande et du maintien toujours élevé des impôts de production, les TPE, PME et ETI sont particulièrement vulnérables et de plus en plus confrontées à la sinistralité.

Elles représentent plus de 90% des défaillances, dont les secteurs les plus affectés sont la construction, la distribution, les services et le commerce.

Certes il existe tout un arsenal de solutions, pour traiter et anticiper l'état de cessation de paiement. Mais les dirigeants attendent souvent la dernière limite pour les mettre en œuvre, et là, le remède est inefficace.

En revanche, aucun remède ne peut prémunir les chefs d'entreprises à prévoir et faire face aux erreurs de l'Etat, notamment en matière d'orientations économiques qui peuvent affecter les TPE.

La seule antidote repose sur l'anticipation des décisions des politiques publiques, mais c'est de la science-fiction !

TABLEAU DE BORD

SMIC brut mensuel (35H) au 1 ^{er} /01/24	1 766,92€
Seuil micro-entreprises (BIC) Seuil micro-entreprises (BNC)	188 700 € 77 700 €
Régime simplifié d'imposition (RSI)	
- BIC (plafond V. Marchandises)	840 000 €
- BNC (plafond V. Prestations de services)	254 000 €
Franchise de TVA	
- BIC (V. Marchandises)	91 900 €
- BNC (P. Service)	36 800 €
Taux d'intérêt légal (1 ^{er} Semestre 2024)	5,07 %
Plafond mensuel sécurité sociale 2024	3 864 €

BAREME KILOMETRIQUE 2023

Nb de CV	< 5 000 km	5 001 à 20 000 km	> 20 000 km
3 CV	0,529 x d	(0,316 x d) + 1061	0,369 x d
4 CV	0,606 x d	(0,340 x d) + 1330	0,408 x d
5 CV	0,636 x d	(0,356 x d) + 1391	0,427 x d
6 CV	0,665 x d	(0,374 x d) + 1457	0,448 x d
7 CV et +	0,697 x d	(0,394 x d) + 1512	0,470 x d

FOCUS

Ellipsoïde : au cœur de la gestion des risques

TPE-PME pour vous permettre de faire face aux menaces auxquelles vous êtes confrontées, nous sommes à vos côtés pour :

- Le renseignement économique et financier
- La surveillance des IBAN clients/fournisseurs
- La prévention des risques de fraude
- La réalisation de fichiers de prospection

DEMANDE D'INFORMATION

PARTENAIRES INFOS

Créateurs repreneurs d'entreprises : faire accompagner son projet (www.bde13.fr)

Créer ou reprendre une entreprise ne s'improvise pas, car une erreur d'appréciation peut avoir un impact significatif sur la pérennité et le développement de son activité. Depuis 2001 le pôle d'expertise du Bde13 (Bureau de Développement des Entreprises des Bouches du Rhône) propose aux porteurs de projets et repreneurs d'entreprises, un accompagnement indivi-

duel et personnalisé (juridique, fiscal, social financier...) qui permet de répondre aux différentes étapes de la création d'une entreprise. [Demande de contact](#)

Création et développement d'entreprises

Le pôle d'expertise du Bde13 vous accompagne

- Informations fiscales et sociales
- Choix du statut juridique
- Montage de dossier (business-plan...)
- Financement

 : 04.42.24.15.09 - www.bde13.fr

Assurance contre les impayés

Se garantir pour éviter les impayés c'est possible, grâce à l'Assurance-crédit. Cet outil d'appréciation du risque permet au dirigeant prévoyant de prendre une bonne décision de gestion en actionnant tous les leviers, afin d'éviter des impayés qui mettraient en péril la pérennité de son entreprise. [Info : www.assurance-impaye.fr](http://www.assurance-impaye.fr)

Données conjoncturelles PACA

Dans le cadre d'un partenariat avec la Banque de France, nous vous proposons de prendre connaissance des dernières données économiques de la région PACA. [Lire la note](#)

TPE-PME : Soutien aux entreprises en difficultés

Dédié aux dirigeants de petites entreprises qui font l'objet de difficultés économique et financière, la vocation de www.tpepme.fr est d'apporter aux entrepreneurs un accompagnement et des réponses rapides et fiables en matière de traitement de difficultés. [En savoir plus](#)

Entreprises : comment bien gérer ses risques ?

Fraudes, risques d'impayés, insolvabilité... autant de menaces qui aujourd'hui pèsent et mettent en danger les TPE et PME. Spécialiste de l'information commerciale, ELLISPHERE est le partenaire idéal pour se prémunir de l'ensemble de ces menaces [En savoir plus](#)

SOCIAL

Examen de reprise du travail : quand ? Comment ?

Lorsqu'un de vos salariés est arrêté au moins 30 jours suite à un accident du travail, il bénéficie d'un examen de reprise. Mais que devez-vous faire dans le cas d'un salarié intérimaire dont le contrat a pris fin ? [Bercy infos du 1^{er} Lire la suite](#)

La Cour de cassation précise le délai de prescription d'une requalification d'un CDD en CDI, pour absence d'écrit

Le délai de prescription d'une action en requalification d'un contrat CDD en contrat CDI, fondée sur l'absence d'établissement d'un écrit, court à compter de l'expiration du délai de 2 jours ouvrables pour transmettre un contrat de travail. [Légisocial du 18](#)

JURIDIQUE

La procédure de conciliation

La procédure de conciliation est une procédure amiable de prévention des difficultés financières des entreprises.

Elle permet de négocier la remise ou le rééchelonnement de dettes avec seulement un ou quelques créanciers. Souvent demandé par les banques, ce dispositif permet d'augmenter les chances de pérennité de l'entreprise en évitant le redressement judiciaire. [Légifiscal du 5 Lire la suite](#)

Dépôt des comptes : le bénéfice de la confidentialité totale des comptes annuels est élargi à plus de sociétés

Afin de tenir compte de l'inflation, un décret vient de relever les seuils de chiffre d'affaires et de total du bilan en fonction desquels les sociétés sont classées. Il en résulte notamment une extension à de nouvelles sociétés (SARL ou SAS) du bénéfice de la confidentialité totale de leurs comptes annuels. [La lettre du gérant du 7](#)

Accident du travail et salarié suspendu

Un accident survenu durant la suspension d'un salarié peut être un accident du travail, sous conditions. Voici lesquelles. [Bercy infos du 21 Lire la suite](#)

Rupture conventionnelle : la signature de la convention peut avoir lieu le même jour que l'entretien

La signature de la convention de rupture conventionnelle peut avoir lieu le même jour que l'entretien. [Légisocial du 27 Lire la suite](#)

Jurisprudence : tout contrat conclu hors établissement doit comporter une date précise d'exécution

Selon la Cour de cassation en effet, la simple mention d'un délai maximal n'est pas suffisante... [La lettre du gérant du 28 Lire la suite](#)

Vidéo-surveillance : quelles sont les règles ?

En tant qu'employeur, vous pouvez installer un dispositif de vidéo-surveillance, mais pas n'importe comment. Consultez les conditions applicables. [Bercy infos du 28 Lire la suite](#)

FISCAL

Expert-comptable : devoir d'alerte sur les impayés ?

Dans une récente décision, la Cour de cassation s'est prononcée sur l'obligation de conseil de l'expert-comptable relative aux impayés des clients et de délais de paiement trop long (Cour de ..) [Légifiscal du 12 Lire la suite](#)

EUURL à l'IR : voici le nouveau barème pour évaluer vos frais de carburant de votre domicile à votre lieu de travail

Si l'année dernière vous avez utilisé votre véhicule personnel pour vous rendre de votre domicile à votre lieu de travail, vous pouvez déduire de votre résultat les frais de carburant correspondant. Le barème permettant de les évaluer vient d'être publié. [La lettre du gérant du 14 Lire la suite](#)

Gérants non-résidents : la nouvelle retenue à la source sur vos salaires pour 2024

L'Administration vient de publier le nouveau barème de la retenue à la source des non-résidents, qui s'applique notamment sur le salaire des dirigeants non-résidents

d'une société sise en France. [La lettre du gérant du 14 Lire la suite](#)

BANQUE/FINANCE

Financement des entreprises en PACA

Financer son projet de création ou de développement d'entreprise est réalisable, à condition de respecter un certain nombre de critères. Pour aider les dirigeants et les créateurs qui ont un besoin de trésorerie ou ont un projet d'investissement, la société aixoise d'expertise financière [Horizon Gestion Finance](#) propose « Finance Plus ». Dédié aux TPE et PME de la région, ce service a pour objectif de trouver des solutions de financement adaptées à chaque entreprise. [Plus d'info](#)

L'affacturage : une solution de financement et d'assurance-crédit

L'affacturage peut constituer un excellent moyen pour à la fois financer le décalage de trésorerie lié au crédit client et pour s'assurer contre les impayés. La solution présente néanmoins de nombreux inconvénients tels le coût et la présence courante d'une clause de globalité imposant la vente de toutes ses factures. [Légifiscal du 19 Lire la suite](#)

Faire appel à un cabinet de recouvrement ou à un tiers

Face à un impayé, lorsque les relances amiables par téléphone ou par écrit s'avèrent sans résultat, le fournisseur peut soit s'orienter vers un recouvrement contentieux qu'il gèrera lui-même soit faire appel aux services d'un cabinet de recouvrement ou à un professionnel du droit (avocat, commissaire de justice).
26 mars 2024 Légifiscal du 26 [Lire la suite](#)

Région Sud : Prêt TPE

Avec « Mon prêt TPE », les petites entreprises peuvent désormais bénéficier des prêts à taux zéro selon un mode d'emploi très simple. La Région Sud propose un prêt à taux zéro aux petites entreprises pour répondre à leurs besoins en trésorerie et en investissement. Déterminé selon les besoins des entreprises, il est compris entre 5 000 et 15 000 €, sans garantie personnelle ni caution. [Info CCI AMP du 28 Lire la suite](#)



ECO-FLASH

Est une publication d'Horizon Gestion Finance.

« Société d'expertise spécialisée en création, gestion et financement de trésorerie d'entreprises »

Toute reproduction à des fins commerciales est interdite. Directeurs de la publication Patrick C. Michel/Maÿlis Pion-Goureau.

Contact

HGF 930, rte de St Canadet 13100 Aix en Pce 04.42.24.15.09

www.tpepme.fr - contact.hgf@orange.fr